

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 3 septembre 2009 A 21 HEURES

L'an deux mille neuf, le jeudi 3 septembre 2009 à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MLLE FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS

Etait absent et excusé : M. LAFFARGUE ayant donné procuration à Chantal SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal du jeudi 25 juin 2009.

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Présentation photos aériennes d'AIGNAN en début de séance par M. Chevallier
 - ↪ Salle polyvalente : autorisation d'ester en justice
 - ↪ Acceptation solde sinistre guinguette
 - ↪ Propositions d'honoraires et décisions modificatives :
 - ★ Aménagement ancien lavoir
 - ★ Vestiaires stade
 - ★ RD 48
 - ↪ Renouvellement concession palombière
 - ↪ Exonération taxe foncière meublés tourisme
 - ↪ CCTA :
 - ★ Modification statuts
 - ★ Avenant de modification du PV de mise à disposition des biens
 - ↪ Travaux assainissement impasse du Soulan
 - ↪ Conventions de mise à disposition Luc BALLARIN
 - ↪ Tempête Klaus :
 - ★ Remboursement dégâts par assurance
 - ★ Prise en charge vacations horaires SDIS
 - ↪ Référendum sur le service public postal
 - ↪ Toboggan : acceptation indemnité dégâts
 - ↪ Travaux rue des arts : devis Géomètre
 - ↪ Questions diverses

Monsieur Jean-Yves DARBAS est nommé secrétaire de séance.

Présentation photos aériennes d'Aignan

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée M. Chevalier, photographe qui expose diverses vues aériennes de la commune ainsi que les différents tarifs attachés à chaque format. Le Conseil Municipal décide d'étudier ces propositions.

Dossier à suivre.

Salle Polyvalente : autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe l'assemblée de ce que l'expert, désigné par le Tribunal administratif de Pau pour examiner les désordres affectant le carrelage de la salle polyvalente, a déposé son rapport. Un dosage insuffisant du mortier a été constaté et une aggravation dans le temps des désordres pourraient mettre en péril l'utilisation de cette salle.

Monsieur le Maire précise que des actions en justice pourraient être engagées pour tenter d'obtenir de la part des professionnels impliqués et/ou de leurs assureurs, la réparation du préjudice sous forme de dommages et intérêts.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'agir en justice devant les juridictions administratives et/ou judiciaires en vue d'obtenir la réparation du préjudice et de contacter l'avocat de son choix.

Monsieur Payros ajoute que si une procédure est commencée, la garantie décennale sera prorogée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Acceptation solde sinistre Guinguette

Monsieur le Maire rappelle le sinistre dont a été victime la guinguette du lac le 15 août 2006, le premier versement effectué par l'assurance « Groupe Générali » et ajoute que le solde de l'indemnité sous forme de 2 chèques d'un montant de 38.676,69 € doit être accepté.

Monsieur Payros s'abstient et le Conseil Municipal par 13 voix pour, agrée cette somme.

Propositions d'honoraires et décisions modificatives

➤ Aménagement ancien lavoir

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancien lavoir en local pour le club de moto (AMA), il convient :

- D'accepter la proposition d'honoraires de Monsieur Tartas Jacques, architecte à LE HOUGA, pour dépôt d'un dossier de permis de construire d'une somme de 1300 € HT , soit 1554,80€ TTC
- De procéder à une décision modificative du budget ; l'étude n'étant pas prévue, il faut virer 1554,80 € de l'opération 106, article 2313 à l'opération 119 article 2031 frais d'étude.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

➤ Vestiaires stade

Monsieur le Maire soumet ensuite l'offre de M. Tartas, architecte, concernant le projet de vestiaires au stade de foot d'Aignan. Les honoraires pour le dossier de permis de construire s'élèvent à 2000 € HT, soit 2392 € TTC. Une décision modificative est nécessaire pour pourvoir l'article 2031 frais d'étude d'un montant de 2392 € TTC.

L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces deux demandes.

➤ RD 48

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la RD 48 et indique que l'étude de la DDEA acceptée lors de la dernière réunion doit faire l'objet d'un virement de crédit de l'opération 106 Bâtiments communaux article 2313 à l'article 2031 pour un montant TTC de 3444,16 €.

L'intitulé de l'opération 113 deviendrait : « Etudes et Aménagement RD 20 et RD 48 ».

Le Conseil Municipal donne son accord.

Pour information, Monsieur le Maire indique que le dossier de la RD 20 est bouclé, a été transmis aux services du Conseil Général et sera soumis à la décision des conseillers lors du prochain conseil.

Renouvellement concession palombière

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Michel Laffargue qui souhaite le renouvellement de la concession de sa palombière à la forêt d'Aignan.

Monsieur le Maire explique qu'il ne peut donner une suite favorable à cette demande pour l'instant car les services de l'ONF émettent des réserves sur la nouvelle construction commencée par l'intéressé.

Dossier à suivre.

- Concession Letellier

Monsieur Letellier sera contacté pour la palombière qu'il loue au bois d'Aignan et sur laquelle il n'a effectué aucun travaux depuis de nombreuses années. A défaut d'occupation des lieux et d'entretien durant la saison de chasse en cours, la concession sera résiliée, conformément à l'arrêté du Ministère de l'Ecologie qui indique que tout poste inexploité pendant une période de trois ans sera considéré comme inexistant.

Exonération taxe foncière meublés tourisme

Dossier reporté, une simulation des services du Trésor Public est attendue.

CCTA

- Modification de statuts

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le projet de modification des statuts souhaité par la Communauté de Communes Terres d'Armagnac. Le changement est nécessaire à l'intégration de nouvelles opérations qui n'étaient pas inscrites lors de la création de la communauté, à savoir :

- Modification de la compétence aménagement de l'espace : ajout : transport à la demande
- Modification de la compétence Action Sociale : ajout Marpa

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

➤ Avenant de modification du PV de mise à disposition des biens

Monsieur le Maire indique le projet de pose de modules photovoltaïques de la Communauté de Communes sur une partie de la toiture de l'école primaire.

Pour le déroulement de cette opération, il est nécessaire de conclure un avenant au PV de mise à disposition des biens au profit de la Communauté de Communes, établi lors de sa création.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre de ces travaux, une remise en état gratuite de la toiture serait opérée par l'entreprise.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Travaux assainissement Impasse du Soulan

Monsieur le Maire, ayant reçu l'autorisation de M. le Préfet du Gers, de pénétrer sur la propriété de M. CAUBET Michel et sa sœur CAUBET, épouse ESCARIO Béatrice, invite l'ensemble du conseil à examiner le projet d'assainissement de l'Impasse du Soulan.

Il souhaite engager un MAPA en contactant cinq entreprises, déclare que la commune assurera la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements et sollicitera l'Agence de l'eau et le Conseil Général afin de tenter d'obtenir des subventions les plus élevées possible. Un constat d'huissier sera effectué avant le début du chantier.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Convention de mise à disposition de M. Luc Ballarin

Monsieur le Maire indique que les associations « Union Sportive Aignanaise », « Gymnastique Volontaire » et « Tennis Club Aignonais » souhaitent que la commune d'Aignan mette à leur disposition un fonctionnaire pour l'enseignement et l'encadrement des activités sportives des clubs.

Monsieur le Maire a questionné la commission administrative paritaire du CDG qui a émis un avis favorable le 19 juin dernier quant à cette mise à disposition.

Une convention sera signée avec chaque président d'association qui s'engagera à rembourser le salaire de l'éducateur en fonction du nombre d'heures assurées, sur présentation d'un état annuel. La subvention habituelle sera réévaluée en conséquence.

L'ensemble du Conseil est favorable à ces décisions ; Mme Sarniguet et M. Muradore ne prenant pas part au vote.

Tempête Klaus

➤ Remboursement dégâts par assurance

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Cabinet d'Expertise de GENERALI Assurances qui propose une indemnité de 24.165,15 € pour les dégâts tempête.

Un débat s'ensuit au cours duquel M. Labadie Jacques indique que le montant des réparations sera nettement supérieur à cette compensation.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une demande de révision soit adressée à la compagnie, à l'exception de M. Peres qui s'abstient, Mlle Fabre contre et M. Payros qui ne participe pas aux débats.

➤ Prise en charge vacations horaires SDIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers qui détaille les conséquences financières liées à la tempête du 24 janvier 2009 et des dépenses non budgétées. Afin de pouvoir régler les vacations des sapeurs pompiers volontaires, une subvention exceptionnelle de 0.826 € par habitant est sollicitée et représente pour la commune d'Aignan la somme de 708,71 €.

Avis favorable à l'unanimité.

Référendum sur le service public postal

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers une lettre émanant du Comité Gersois contre la Privation de la poste qui sollicite le soutien des communes.

L'ensemble des élus s'oppose à la privatisation de la poste et demande l'organisation d'un réel débat public et d'un référendum sur le service public postal.

Toboggan : acceptation indemnité dégâts

Monsieur le Maire rappelle l'incident survenu le 16 juin dernier au toboggan et précise que l'organisme d'assurance de M. Cavalière Cyril prend en charge les dégâts qu'il a causés sur la structure soit la somme de 1422,17 €. La franchise de 137 € sera réglée par l'intéressé.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Travaux Rue des Arts : devis géomètre

Monsieur le Maire détaille le projet d'aménagement de la voirie, rue des Arts avec la suppression des trottoirs existants. Afin que les services compétents puissent préparer un avant-projet, un relevé altimétrique de la rue doit être effectué.

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Xavier CLERC, expert géomètre à Vic Fezensac d'un montant de 927 € HT, soit 1108,69 TTC.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

➤ Subvention ADIL

Monsieur le Maire demande l'ajustement de la subvention annuelle pour l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gers) d'Auch d'un montant de 19 euros.

Accord de l'assemblée.

➤ Demande logement école

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. PEUCHOT Thierry, domicilié à 32300 Moncassin, cuisinier au collège vert, qui souhaite louer le logement vacant à l'école à compter du 15 septembre 2009.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier qu'il a reçu de Mme Chantal SARNIGUET, conseillère municipale, qui démissionne de son poste de présidente de la commission Vie Associative et Sports et de membre de la commission Tourisme, Cadre de Vie, Culture.

➤ Monsieur BERGAMO Paul annonce le désistement de M. GUEZE Jean-François, architecte, de la dernière tranche de travaux aux arènes.

➤ Monsieur le Maire soumet à ses conseillers le problème qui se pose quant à l'accueil du club des aînés, dans la salle occupée actuellement à l'ancien collège qui se dégrade. Il demande à chacun de réfléchir aux possibilités de salle qui pourrait leur être proposée en remplacement de ce local.

Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 4 septembre 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 4 septembre 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT